



ARRETE MUNICIPAL N°A2024-533
PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU
DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DE COURSEULLES SUR
MER – GUINGUETTE DE LA GRANDE ROUE DU 28 JUILLET
2024 ORGANISEE PAR SAS AMUSEMENT LA GRANDE
ROUE – PLACE DE GAULLE A COURSEULLES SUR MER

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES-SUR-MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-2, L2213-2, L2213-4 et L2213-6,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L2125-1,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L113-2

Vu le Code pénal et notamment son article R.610-5,

Vu la délibération n°20/09 en date du 19 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la demande de **SAS AMUSEMENT LA GRANDE ROUE** représentée par **Monsieur Jean CLOUET DORVAL** domicilié CS 30108-32 Boulevard de Strasbourg 75648 PARIS CEDEX 10 exploitant l'enseigne **LA GRANDE ROUE** d'organiser une guinguette,

Vu l'Autorisation d'Occupation Temporaire, signée par Madame Christelle DOUIS Adjointe au Maire en charge du commerce, de l'Artisanat et de la Dynamique Economique, en date du 02 février 2024

Considérant le projet « Guinguette de la Grande Roue » organisé **SAS AMUSEMENT LA GRANDE ROUE** le dimanche 28 juillet 2024 avec une installation éphémère de 18h00 à 00h00 (montage et démontage compris) sur la scène mobile située sur le haut de la Place De Gaulle de Courseulles sur Mer,

Considérant la nécessité de déterminer les modalités d'occupation du domaine public,
 Après saisie de la ville ayant émis un avis favorable à cette animation,

A R R E T E :

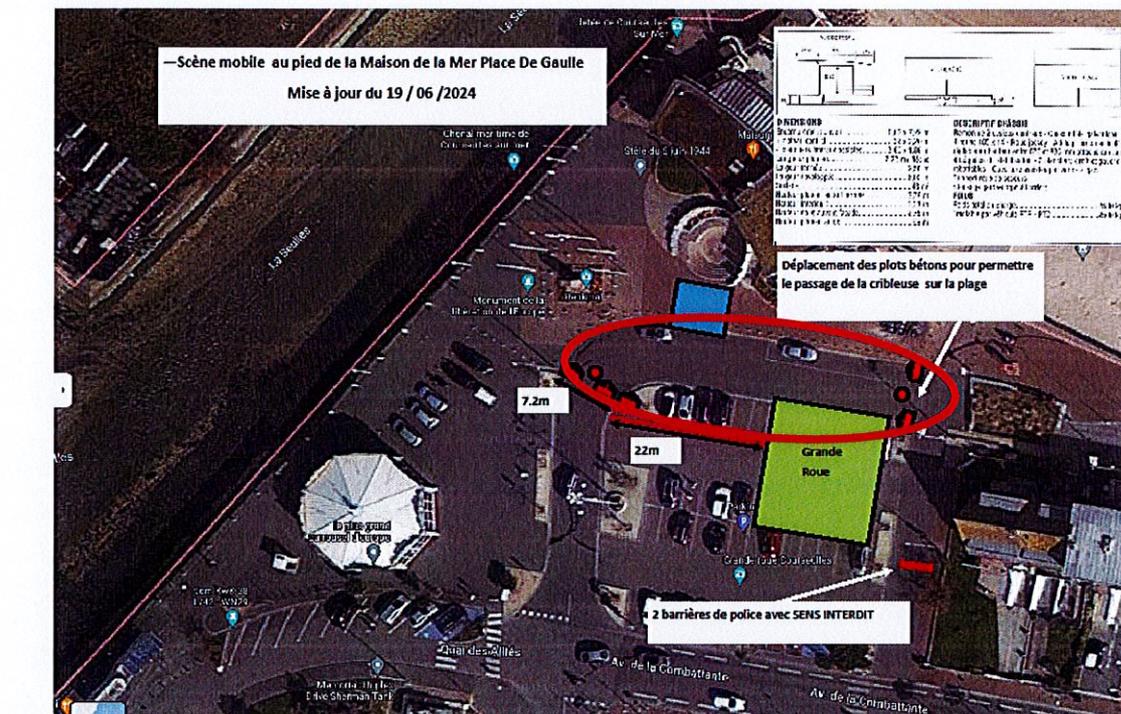
ARTICLE 1 : NATURE DE L'AUTORISATION

La **SAS AMUSEMENT LA GRANDE ROUE** représentée par **Monsieur Jean CLOUET DORVAL** immatriculée 832 824 007 RCS Paris domicilié CS 30108-32 Boulevard de Strasbourg 75648 PARIS CEDEX 10 exploitant l'enseigne **LA GRANDE ROUE** est autorisée à occuper le domaine public sur le haut de la Place De Gaulle :

- Situation géographique : sur le haut de la place De Gaulle à Courseulles sur Mer (voir plan ci-dessous)
- Pour l'installation d'un orchestre sur la scène mobile (mise à disposition par la ville)

Accusé de réception en préfecture
 014-211401914-20240712-A2024-533-AI
 Date de télétransmission : 12/07/2024
 Date de réception préfecture : 12/07/2024

- Sécurisation de l'emplacement par des plots et du barriérage installés par la ville
- L'organisateur sera autonome en électricité pour cette manifestation



ARTICLE 2 : DUREE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable.

Elle est consentie pour le dimanche 28 juillet 2024 de 18h00 à minuit (montage et démontage compris) afin de permettre le bon déroulement de la guinguette.

En cas de révocation de l'autorisation ou en cas de cessation d'activité, son bénéficiaire sera tenu de remettre les lieux dans leur état primitif à la fin d'activité.

ARTICLE 3 : REDEVANCE DOMANIALE

En application des dispositions de l'article L2125-1 du Code général de la propriété des personnes publique, l'occupation est accordée à titre gracieux.

ARTICLE 4 : CONDITIONS GENERALES

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée même à titre gratuit.

L'emplacement devra être libéré et nettoyé à l'échéance de l'autorisation.

L'utilisation de cet espace et l'installation de l'équipement (hors scène mobile mise à disposition et plots et barriérage) sont organisées par la **SAS AMUSEMENT LA GRANDE ROUE** sous sa responsabilité.

Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20240712-A2024-533-AI
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

ARTICLE 9 : DESTINATAIRES DE L'ARRETE

Ampliation du présent arrêté sera :

- Transmise au bénéficiaire qui se chargera de l'afficher sur site
- Adressée à Monsieur le Maire Adjoint Délégué à la sécurité, à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, à Monsieur le Chef de poste de la Police Municipale, à Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Courseulles-sur-Mer, chargés d'en assurer l'exécution
- Insérée au recueil des actes administratifs de la commune de Courseulles sur Mer et au registre des arrêtés du Maire
- Transmise à la Préfecture du Calvados et affichée en mairie

FAIT A COURSEULLES-SUR-MER, le 25/06/2024

Signé le 27/06/2024

Publié le 12/07/2024

Notifié au pétitionnaire, le

Signature du pétitionnaire

Le Maire

Anne-Marie PHILIPPEAUX



Accusé de réception en préfecture
014-211401914-20240712-A2024-533-AI
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024